

MAIRIE DE

(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO

Arrêté de police N° 26/ 2018 du 28 mars 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité dans le cadre des célébrations de Pâques dans l'Eglise Sainte-Aldegonde place Roger Salengro à Guesnain.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du

vendredi 30 mars 2018 14h00 au mardi 03 avril 2018 8H00 sur

une partie de la place Roger Salengro.

ARTICLE 2 Le service technique de la commune est chargé de la mise en

place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police

de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 28 mars 2018

Le Maire, Maryline Lucas

